

<b>PRESENTS</b>		
COENT	André	<i>Président de la Commission</i>
BOURIOT	François	<i>Vice-Président de la Commission (Finances)</i>
LE GUÉVEL	Jean-François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Usages Numériques)</i>
ABRAHAM	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
BOITEL	Dominique	<i>KERMARIA-SULARD</i>
DELISLE	Hervé	<i>LANGOAT</i>
EGAULT	Gervais	<i>LOUANNEC</i>
GAULTIER	Marie-France	<i>TREGUIER</i>
GOURHANT	Brigitte	<i>PLOUBEZRE</i>
JEGOU	Jean-Claude	<i>PLUZUNET</i>
KERAUDY	Jean-Yves	<i>PERROS-GUIREC</i>
LE MEN	Françoise	<i>LANNION</i>
LE QUEMENER	Michel	<i>TREZENY</i>
LUCAS	Catherine	<i>BERHET</i>
NEDELEC	Jean-Yves	<i>PLOUGUIEL</i>
PRAT	Roger	<i>PRAT</i>
QUILIN	Gérard	<i>PLOUNEVEZ-MOEDEC</i>
FALEZAN	Gérard	<i>Président du Conseil de Développement</i>
HUONNIC	Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
MAHE	Michèle	<i>Trésorière Principale</i>
<b>EXCUSES</b>		
BOURGOIN	Jean-Marie	<i>PLOULEC'H</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
MAHE	Loïc	<i>PLEUBIAN</i>
NEUKUM	Jean	<i>PLOUGRESCANT</i>
PARISCOAT	Arnaud	<i>LA ROCHE-DERRIEN</i>
SALIC	Mireille	<i>POULDOURAN</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
GUEGAN	Claudie	<i>Directrice Générale Adjointe des Services</i>
THOMAS	Mickaël	<i>Directeur Général des Services Techniques</i>
LE MAZEAU	Frédéric	<i>Directeur des Finances et de la Prospective</i>
SALAUN	Morgane	<i>Adjointe au Directeur des Finances et de la Prospective</i>

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable
2. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
3. Dissolution du Syndicat Mixte du Bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers
4. SMEGA : condition de liquidation
5. Tableau des effectifs (SPIC Eau et Assainissement / LTC)
6. Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2018 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017
7. Tarifs 2018
8. Création du budget Espaces d'activités au 01/01/2018
9. Modification des périmètres budgétaires 2018 (BVL, GEMAPI, Aquarium ...)
10. Admissions en non-valeur
11. DM n°4
12. Intégration de l'actif et du passif suite à la fusion
13. Autorisations de programme et crédits de paiement
14. Débat d'orientation budgétaire 2018
15. Avances sur subventions aux associations
16. Déficits de caisse des régies suite à un vol avec effraction : demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire
17. Transfert des contrats d'emprunts dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif pour les communes de la presqu'île de Lézardrieux
18. Questions diverses.

---

### 1. Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable

**Eric ROUVRAIS** présente le rapport joint en annexe de la note de présentation de la commission.

**Jean François LE GUEVEL** précise que ce rapport expose la situation fin 2017, certaines actions sont toujours en cours comme notamment le déploiement de la fibre optique et la dématérialisation pour les assemblées. Il ajoute qu'on n'évoque pas l'aide à l'installation des exploitations en agriculture biologique dans le point relatif au foncier agricole.

**Hervé GAUTHIER** confirme qu'il s'agit bien d'un état estimé à la fin 2017. L'objectif de ce rapport qui doit être présenté en même temps que le Débat d'Orientation Budgétaire est de faire un condensé des actions menées sur l'année. Un relevé plus exhaustif sera fait au travers du Rapport d'Activités.

**Françoise LE MEN** est d'accord sur le constat que des choses sont faites mais trouve qu'il est difficile de trouver le lien entre le rapport et les 5 finalités présentées en introduction. Par ailleurs elle estime qu'il n'est pas logique de mettre la construction de la rocade comme action de développement durable et regrette qu'on évoque les coûts d'opération sans faire part des mesures d'impact de ces dernières.

**Hervé GAUTHIER** explique que le Plan Climat Air Energie Territorial, dont l'élaboration est en cours, devra préciser les objectifs communautaires chiffrés de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air. Ce plan est également soumis à une obligation réglementaire d'évaluation environnementale et devra inclure un dispositif de suivi.

**André COENT** ajoute que le rapport est seulement une image, présentée par défi, qu'il est peut-être incomplet mais qu'il regroupe beaucoup d'actions faites par LTC cette année.

**Françoise LE MEN** considère que le projet de territoire ne participe pas forcément au développement durable et qu'une autre présentation que sur la trame du projet de territoire aurait été préférable.

➤ **Avis favorable de la commission**

## **2. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

**Claudie GUEGAN** présente le rapport égalité Femmes/Hommes, rapport obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Elle précise que les chiffres donnés sont les chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 octobre 2017.

Sur la 1<sup>ère</sup> partie, **Françoise LE MEN** trouve dommage que les chiffres présentés ne se basent que sur 60% des effectifs de l'agglomération puisque les salariés de droit privé ne sont pas pris en compte.

**Claudie GUEGAN** lui répond que les salariés de droit privé ne sont pas concernés par le Régime Indemnitaire et les filières. Une partie des éléments peuvent toutefois être ajoutés, ce sera fait.

**Françoise LE MEN** souligne que seulement 3% des femmes ont bénéficié d'un avancement de grade alors que 6.6% des hommes en ont bénéficié et estime que cet écart risque de se creuser avec le temps.

**Claudie GUEGAN** lui répond qu'il convient d'apprécier ces chiffres sur une période plus longue car la tendance était inverse en 2016. Les avancements de grade sont largement dépendants de conditions statutaires réglementaires.

**Françoise LE MEN** aurait souhaité voir apparaître les écarts de revenus.

**Claudie GUEGAN** lui explique que cela est difficile et n'a pas vraiment de sens car une grande partie des traitements sont liés à l'ancienneté. Un affichage de ces chiffres pourrait fausser la réalité des salaires de LTC.

Sur la 2<sup>ème</sup> partie, **Françoise LE MEN** regrette l'absence de mention sur la gouvernance de Lannion-Trégor Communauté et sur la parité de cette dernière.

**André COENT** lui répond que c'est une problématique connue mais difficile à résoudre.

**Françoise LE MEN** ajoute qu'il y a une forte incitation à mettre en place un volet politique dans le rapport.

**André COENT** précise que cela sera effectivement obligatoire en 2020.

➤ Avis favorable de la commission

### 3. Dissolution du Syndicat Mixte du Bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers

**André COENT** explique qu'en conséquence de la prise de compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le Syndicat Mixte du Bassin Versant Jaudy-Guindy-Bizien sera dissous au 31/12/2017 et intégré à Lannion-Trégor Communauté au 01/01/2018.

**François BOURIOT** expose les conditions de la dissolution du Syndicat avec le transfert de l'actif et du passif à LTC impliquant notamment le transfert des emprunt et ligne de trésorerie.

**Jean-Yves NEDELEC** s'interroge sur la nécessité des communes de délibérer sur cette dissolution avant la fin décembre 2017.

**François BOURIOT** lui précise que les communes ne doivent délibérer que si elles sont productrices d'eau et adhérentes à ce titre au Syndicat Mixte. Dans le cas de Plouguiel, c'est le syndicat d'eau du Trégor qui délibérera puisque la commune n'est pas productrice d'eau et qu'elle adhère au Syndicat d'Eau.

➤ Avis favorable de la commission

### 4. SMEGA : condition de liquidation

**François BOURIOT** explique que les membres du SMEGA ont fait le choix de dissoudre ce syndicat au 31 décembre 2017. L'actif et le personnel seront transférés à Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat-Agglomération. Il convient toutefois de répartir le boni de liquidation à hauteur de la représentativité de chaque membre. Compte tenu de l'adhésion de l'ex-Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux, Lannion-Trégor Communauté recevrait 1,25 % de l'excédent de clôture.

Il conviendra de délibérer en ce sens lors de la séance du 12 décembre 2017.

➤ Avis favorable de la commission

5. **Tableau des effectifs**

**Syndicat Mixte Bassin Versant Guindy-Jaudy-Bizien :**

**Claudie GUEGAN** explique qu'en conséquence de l'intégration du Syndicat Mixte Bassin Versant Jaudy-Guindy-Bizien le personnel sera intégré au tableau des effectifs de Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Françoise LE MEN** demande si les agents relèvent du droit privé ou du droit public.

**Claudie GUEGAN** lui répond qu'il s'agit d'agents de droit public.

**Françoise LE MEN** estime qu'on aurait pu orthographier les postes au tableau des effectifs au féminin et au masculin conformément au rapport relatif à l'égalité hommes/femmes présenté en début de séance. Claudie GUEGAN lui précise que les postes sont pourvus et que c'est sur les publications de vacances de postes que LTC est très vigilant à féminiser l'ensemble des offres.

**Forum de Trégastel :**

**Claudie GUEGAN** explique que le tableau des effectifs sera également modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la partie équipements aquatiques avec l'intégration à cette date du Forum de Trégastel.

**Françoise LE MEN** s'interroge sur l'absence de poste de Directeur dans les postes créés. Claudie GUEGAN indique qu'effectivement si la personne occupant ce poste a fait le choix de ne pas intégrer LTC il convient toutefois de conserver ce poste tout en le transformant en Directeur des Equipements Aquatiques et pas seulement le Forum. Cette modification sera faite.

**SPIC Assainissement et bureau d'études**

**Claudie GUEGAN** expose aussi les modifications pouvant intervenir en début 2018 relative aux évolutions du SPIC assainissement et à la charge croissante du bureau d'études.

➤ **Avis favorable de la commission**

6. **Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2018 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017**

**François BOURIOT** rappelle que, comme dans l'ensemble des Communes, il convient d'autoriser les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au BP 2017 et ce pour l'ensemble des budgets afin de garantir une continuité dans l'exécution budgétaire.

➤ **Avis favorable de la commission**

## 7. Tarifs 2018

**François BOURIOT** expose la proposition d'une augmentation des tarifs de 1 % conformément à l'augmentation annoncée de l'inflation. Il précise que certains arrondis ajusteront cette variation par facilité de gestion dans le cas de paiement de certaines prestations en monnaie. Le catalogue complet des tarifs 2018 sera présenté au Bureau Communautaire.

➤ Avis favorable de la commission

## 8. Création du budget Espaces d'activités au 01/01/2018

**François BOURIOT** expose la proposition de regrouper dans un seul budget l'ensemble des zones d'activités conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de juin 2016. Le suivi individuel de ces dernières sera assuré par une gestion analytique permettant ainsi de déterminer les coûts de revient de chaque espace d'activités et de suivre les stocks restants.

➤ Avis favorable de la commission

## 9. Modification des périmètres budgétaires 2018 (BVL, GEMAPI, Aquarium ...)

**François BOURIOT** précise que compte tenu des différentes évolutions prévues en 2018 il est proposé d'intégrer les budgets annexes Bassin Versant du Léguer et Aquarium au sein du budget principal.

**Françoise LE MEN** demande ce qui motive cette proposition pour le budget annexe Aquarium et demande ce qu'il en sera de la lecture des chiffres.

**François BOURIOT** lui répond que la motivation vient des flux croisés nécessaires à l'équilibre du budget annexe. Il ajoute qu'une stricte gestion analytique permettra de donner les résultats précis du service.

**Françoise LE MEN** s'interroge sur la possibilité d'intégrer dans le budget principal un service assujetti à la TVA.

**Michèle MAHE**, Trésorière Principale, précise que cela est tout à fait possible avec une rigueur de suivi et en établissant des déclarations conformes aux exigences du service des impôts. Elle ajoute que c'est déjà fait avec la partie Espace Forme de Ti Dour et que ce sera également à mettre en place pour l'espace détente du Forum.

➤ Avis favorable de la commission

## 10. Admissions en non-valeur

**François BOURIOT** expose les montants à admettre en non valeur pour les exercices de 2011 à 2016 suite à l'impossibilité de recouvrer un certain nombre de recettes émises par Lannion-Trégor Communauté.

**Michèle MAHE**, Trésorière Principale, précise qu'une grosse majorité des sommes présentées relèvent du budget autonome immobilier locatif. Elle ajoute que certaines admissions en non valeur sont anciennes mais n'ont pu être présentées l'an dernier compte tenu de la fusion. Elle précise également que les admissions ne sont présentées qu'après le non aboutissement de nombreuses tentatives de recouvrement. Les créances de loyers sont bien moins prioritaires que les créances de salaires, charges sociales et emprunts.

➤ Avis favorable de la commission

## 11. DM n°4

**François BOURIOT** explique que la Décision Modificative n°4 concerne les crédits nécessaires aux écritures comptables de fin d'exercice telles que les écritures d'ordre de dotations aux amortissements, reprises sur provisions, etc.

➤ Avis favorable de la commission

## 12. Intégration de l'actif et du passif suite à la fusion

**François BOURIOT** explique qu'en conséquence de la fusion des 3 Communautés de Communes il convient d'intégrer comptablement les actifs et passifs des anciennes structures au sein de Lannion-Trégor Communauté. Il précise que ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaires à passer uniquement par la Trésorerie.

**Michèle MAHE**, Trésorière Principale, ajoute que la date de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 implique que l'intégration comptable doit être faite avant le 31/12/2017.

➤ Avis favorable de la commission

## 13. Autorisations de programme et crédits de paiement

**François BOURIOT** présente les modifications des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP) des budgets principal et immobilier locatif qu'il convient d'ajuster pour en modifier les montants, la répartition des crédits de paiement et la durée.

**François BOURIOT** ajoute que l'APCP est un outil de gestion budgétaire essentiel pour éviter la mobilisation inutile de crédits d'année en année pour des opérations qui s'étalent dans le temps.

14. Avis favorable de la commission

**15. Débat d'orientation budgétaire 2018**

**François BOURIOT** présente les 1ers éléments du Débat d'Orientation Budgétaire qui se tiendra lors de la séance de conseil communautaire du 12 décembre 2017.

**Gervais EGAULT** s'interroge sur la baisse de la part du FPIC revenant à la communauté de communes, baisse bien plus importante pour la communauté d'agglomération que pour les communes.

**Frédéric LE MAZEAU** lui explique que cette baisse vient du double effet issu de la baisse de l'enveloppe globale et de la baisse du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

**Gervais EGAULT** considère que la baisse devrait être partagée à part égale entre les communes et LTC.

**Frédéric LE MAZEAU** indique que le calcul selon le droit commun implique que le seul critère de répartition du FPIC étant le CIF, l'enveloppe allouée à la Communauté d'Agglomération baisse forcément plus que celle des communes.

**Gervais EGAULT** indique qu'en sortant du droit commun on peut partager cette diminution d'enveloppe.

**Gérard QUILIN** trouve inquiétant pour LTC cette répartition basée uniquement sur le CIF.

**Frédéric LE MAZEAU** explique le CIF 2018 n'est pas le vrai CIF de LTC. Il s'agit, conformément aux dispositions suite aux fusions, d'un CIF moyen calculé. Le CIF 2017 était le CIF le plus important des 3 anciens EPCI. Le CIF 2019 sera le 1<sup>er</sup> vrai CIF de LTC 60 communes et devrait, selon toute vraisemblance, être supérieur et proche de 0,40.

**Françoise LE MEN** demande si le référentiel 2017 des chiffres présentés est le prévisionnel ou le réel. François BOURIOT lui répond que ce sont les chiffres prévisionnels.

**Françoise LE MEN** demande si d'autres effets « fusion » que celui du versement transport sont à attendre en 2018.

**Frédéric LE MAZEAU** lui répond qu'à priori non.

**Gervais EGAULT** s'interroge sur la diapositive n°34 spécifiant que les prestations de LTC ne seront plus faites gratuitement pour les communes : pour lui toutes les prestations sont payantes conformément aux conventions que sa commune a signées.

**François BOURIOT** précise qu'effectivement les prestations sont payantes mais que certaines actions-conseils n'étaient pas valorisées notamment en terme de conseil juridique, de conseil en ressources humaines ou de soutien sur les procédures de marchés publics. Il ajoute que cette valorisation vise à une équité entre l'ensemble des communes.

**Gervais EGAULT** demande pourquoi le budget Ecole de Musique n'est pas assujéti à la TVA malgré la vente de prestations. Michèle MAHE, Trésorière Principale, indique que le législateur prend en compte le caractère social des prestations pour décider que ce type de prestations ne rentre pas le champ concurrentiel.



**Françoise LE MEN** demande un rappel sur les différences entre un budget annexe et un budget autonome. Michèle MAHE, Trésorière Principale, indique qu'un budget autonome a son autonomie financière, qu'il a sa propre trésorerie ce qui peut être comparé dans le privé à avoir son propre compte bancaire. Il n'a toutefois pas de personnalité morale.

**Claudie GUEGAN** ajoute également que cela implique un personnel relevant du droit privé et des conventions collectives ad hoc.

**Françoise LE MEN** demande si cela implique une parfaite perméabilité avec le budget principal.

**Michèle MAHE**, Trésorière Principale, lui répond qu'effectivement, si un budget annexe peut s'appuyer sur le budget principal notamment pour la trésorerie, ce n'est pas le cas pour un budget autonome qui devra faire appel à une ligne de trésorerie propre en cas d'absence de fonds.

➤ Avis favorable de la commission

#### **16. Déficits de caisse des régies suite à un vol avec effraction : demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire**

**François BOURIOT** rappelle qu'un vol a eu lieu à Ti Dour cet été et que compte tenu du fait que chaque régisseur est à la responsabilité pécunière de sa régie, il peut être demandé au régisseur de la piscine de rembourser la somme manquante sur ses fonds personnels. C'est pourquoi, évoquant le cas de force majeure, le régisseur de la piscine sollicite une remise gracieuse.

**Michèle MAHE**, Trésorier Principal, en profite pour rappeler qu'en cas de vol de régie, à LTC comme dans les communes, il convient d'en avertir tout de suite la Trésorerie.

➤ Avis favorable de la commission

#### **17. Transfert des contrats d'emprunts dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif pour les communes de la presqu'île de Lézardrieux**

**François BOURIOT** rappelle que, comme dans tous les transferts, il convient de transférer les emprunts relatifs à la compétence Assainissement pour les communes du territoire de l'ex-communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date d'exercice de la compétence par LTC.

**Michèle MAHE**, Trésorière Principale, ajoute que le transfert de compétence implique également le transfert de l'actif avant le 31/12/2018 actés par les pactes de transfert.

**François BOURIOT** précise que ces opérations d'intégration sont des opérations d'ordre non budgétaires.

➤ Avis favorable de la commission

18. Questions diverses

**Détermination d'un tarif pour la vente de tables de laboratoire :**

**André COENT** présente la possibilité de vendre des tables de laboratoire trouvées dans les locaux achetés à Nokia, ce matériel n'étant pas utile à la collectivité.

**Michèle MAHE**, Trésorière Principale, précise que ce matériel ne faisant pas partie de l'actif de LTC il conviendra d'encaisser la recette en produits exceptionnels.

**Jean François LE GUEVEL** demande s'il y a d'autres matériels à vendre.

**André COENT** lui répond qu'il y a effectivement quelques tables, chaises et armoires.

➤ **Avis favorable de la commission**

A noter :

Programmation de la prochaine Commission 1 :  
**Le mercredi 10 janvier 2018 à 17h30**